

Les arguments du Département sont-ils techniquement fondés ?

La « goutte d'eau »

Les feuilles des arbres concentreraient la pluie en gouttes plus grosses qui ruinerait à la longue les enrobés situés en dessous. Il n'existe aucune étude technique connue dans la documentation scientifique qui attesterait ce qui doit être considéré plutôt comme une idée reçue infondée.



Il est par contre scientifiquement démontré que les arbres captent dans leur houppier (avec ou sans feuilles) un pourcentage de pluie (de l'ordre de 10 à 20%) qui n'atteint ainsi jamais le sol (absorption par les feuilles, et canalisation des écoulements le long des branches et du tronc).



Les routes humides sont plus dangereuses

D'après le Département 50% des accidents se produiraient sur chaussées humides*. C'est un argument spécieux qui ne démontre rien. Les relevés d'accidents notent cette circonstance de chaussée humide, mais jamais en faisant la liaison avec un **couvert arboré**. Il n'y a donc aucune donnée permettant de lier accidentologie et élagage des arbres. Le taux d'accident lié aux chutes de branches ou d'arbres n'est pas documenté. Par le Département.

Longévité de la voirie

Le département argumente sur la nécessité de réduire les chutes de feuilles et de moins recourir aux traitements hivernaux des routes, les arbres favorisant selon lui le gel (le sel et la pouzzolane abîment les chaussées). Sur les routes fréquentées les feuilles restent très peu de temps au sol. Les feuillus sont nus en hiver et produisent donc moins d'ombre que les résineux. Il ne faut donc pas généraliser l'argument à tous les arbres (et la topographie ainsi que l'orientation, jouent un rôle prépondérant sur les zones de verglas).

En termes de sécurité routière il est par contre démontré que les arbres bordant les routes sont un facteur de sécurité : **apaisement de la vitesse, guidage des conducteurs dans les courbes et par temps de brouillard.**

* *Donc par conséquent 50% des accidents se produisent sur chaussée sèche !*

Le Département n'a jamais produit aucune **étude chiffrée sérieuse** sur les économies attendues de l'élagage en matière de longévité des chaussées. On sait très bien par contre que les enrobés ont d'autres très grands ennemis : **la canicule et les poids lourds.**



Certains Départements envisagent sérieusement de replanter des arbres et des haies pour protéger le goudron du soleil ! Sur les petites routes sans grosses fondations, ce sont les **poids lourds** (grumiers par ex) qui causent le plus de dégâts aux chaussées et aux accotements. Le Département pourrait appliquer l'article 131-8 du Code de la Voirie Routière **qui l'autorise à demander aux entreprises et propriétaires (forestiers) une contribution (financière ou en prestations) « proportionnée »** à la dégradation causée. Le Département préfère donc mettre à contribution **tous** les propriétaires riverains, si tant est qu'il est prouvé que l'élagage réduit de façon mesurable la charge d'entretien des routes.